

### Le Préfet de l'Aisne,

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 28 août 2006,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

#### ARRETE

## Article 1er:

La commune de **VERSIGNY** fait partie du plan de prévention des risques d'inondations dans les vallées de la Serre et du Vilpion entre Versigny et Rouvroy-sur-Serre, secteur de la vallée de la Serre dans sa partie aval entre Versigny et Marle approuvé le 4 mars 2009. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 4 mars 2009.

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

#### Article 2:

L'arrêté du 28 août 2006 est abrogé.

Article 3 : La Secrétaire générale de la Préfecture, la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 1 1 MARS 2009

Pour le Préfet et par délégation La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet

Salima EBURDY

remote re	VERSIGNY	NV		
Wouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/04/1989	31/07/1992	25/01/1993	07/02/1993
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/08/1992	31/12/1995	01/10/1996	17/10/1996
Inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	16/05/2008	16/05/2008	07/10/2008	10/10/2008



#### PREFECTURE DE L'AISNE

# Commune de VERSIGNY

# Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

	d0	28 août 2006		
Situation de la commune (	au regard d'un ou plusi	eurs plans de préven	tion de risques na	urels prévisibles [ F
La commune est située c	lans le périmètre d'un F	PR n		oul X non
approuvé	date	4 mars 2009	aléa	Inondation
Les documents de référe - DDRM	nce sont		Consul	fable sur Internet <u>x</u>
Situation de la commune d	av regard d'un plan de	prévention de risque	s technologiques	[PPR   ]
La commune est située d	ans le périmètre d'un P date		effet	non X
Les documents de référe	nce sont :			
				uttable sur internet
Situation de la commune c en application du décret 91-461 La commune est située dans	du 14 mai 1991 modifié relati		orise en compte d	
en application du décret 91-461 La commune est située dan Dièces jointes Cartographie	du 14 mai 1991 modifié relati s une zone de sismicifé	if à la prévention du risque zone l <b>a</b> zone l <b>b</b>	orise en compie d Sismique Zone II zor	e la sismicité  e III non X
en application du décret 91-461 La commune est située dans pièces jointes	du 14 mai 1991 modifié relati s une zone de sismicifé ssiers permettant la localisati	if à la prévention du risque zone <b>la</b> zone <b>lb</b> con des immeubles au reg	orise en compie d Sismique Zone II zor	e la sismicifé  Pelli non X
en application du décret 91-461  La commune est située dans  pièces jointes  Cartographie  extraits de documents ou de do	du 14 mai 1991 modifié relati s une zone de sismicifé ssiers permettant la localisati	if à la prévention du risque zone <b>la</b> zone <b>lb</b> con des immeubles au reg	orise en compie d Sismique Zone II zor	e la sismicifé  Pelli non X
en application du décret 91-461  La commune est située dans  pièces jointes  Cartographie  extraits de documents ou de do	du 14 mai 1991 modifié relati s une zone de sismicifé ssiers permettant la localisati IRIE, A LA PREFECTURE O	if à la prévention du risque  zone ja zone lb  zone des immeubles au reg	zone II zor	e la sismicifé  Pelli non X